

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2024

– Point 4 de l'ordre du jour –

Délibération 2024-01

Relative à l'adoption du Contrat d'objectifs et de Performance de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP,

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

- Article 1** – d'adopter le Contrat d'Objectifs et de Performance de Santé publique France ;
- Article 2** – d'autoriser la Directrice générale à signer le Contrat d'objectifs et de performance avec la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- Article 3** – La Directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 20 mars 2024

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration